



## Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact: M. Claude-Alain Kleiner  
Président du Conseil communal  
☎ 032 886 43 96 / 078 924 35 45

### **Mesures de protection contre les chutes de pierres dans le secteur de Belle-Roche (Fleurier)**

---

Lors de sa séance du 15 février 2011, le Conseil général a accepté un crédit de 1,32 mio de francs pour protéger le quartier fleurisan de Belle-Roche des chutes de pierres. Cet important investissement était la condition sine qua non mise par le canton pour permettre la révision du plan d'aménagement de Fleurier et le maintien du camping du Val-de-Travers sur son emplacement actuel. Par la prise de ces mesures l'ensemble des immeubles du quartier se situera en dehors de la zone de danger.

Ces travaux ont été mis à l'enquête et n'ont pas suscité d'opposition, ainsi le permis de construire a été délivré. La mise en soumission publique a été lancée et l'adjudication des travaux interviendra prochainement. La réalisation de l'ensemble des mesures de protection sera effectuée en 2011. Une attention particulière sera portée à l'aspect visuel et chaque fois que cela sera possible les filets seront implantés derrière des arbres.

Cet important investissement bénéficiera de subventions fédérales et cantonales qui ramènera la charge communale à quelque fr. 650'000.--. Grâce à des contacts pris en 2007 par l'ex-commune de Fleurier, une demande d'aide financière a été adressée au Fonds de prévention de *La Mobilière*. Cette dernière – démontrant ainsi son ancrage local – a décidé de participer au financement de ces travaux à hauteur de 50% de la charge résiduelle communale, soit fr. 325'000.--. En annexe au présent communiqué, vous trouverez une « Information aux médias » de *La Mobilière* consacrée à son précieux soutien financier.

La commune de Val-de-Travers remercie très sincèrement *La Mobilière* de sa belle générosité qui est une belle marque de reconnaissance envers la jeune commune de Val-de-Travers. Les finances communales réaliseront une appréciable et bienvenue économie annuelle de l'ordre de vingt mille francs sur sa charge financière.

Merci à *La Mobilière* d'avoir fait bénéficier notre commune de son fonds de prévention « dangers naturels » et de donner un bel exemple d'application de son slogan « Assurer, c'est bien ; prévenir, c'est mieux ! »

Val-de-Travers, le 31 mai 2011

CONSEIL COMMUNAL